



Projet Moyenne et Basse Romanche **Compte rendu atelier n°2 à Saint** **Barthélémy de Séchilienne :**

**Livet et Gavet, Séchilienne, Saint Barthélémy de
Séchilienne, Saint Pierre de Mésage, Péage de
Vizille**

**Date : 22 juin 2010 à 19h00 – Salle du Conseil Municipal à Saint
Barthélémy de Séchilienne**

Participants présents

Invités

M. Claude Grosjean (Vizille)
M. Jean-François Alessandri (Vizille)
Mme Maud Balme (SACO)
M. Jean-Claude Vayr (Saint Pierre de Mésage)
M. Denis Chambaz (Saint Pierre de Mésage)
M. Michel Drogue (Vizille)
M. Claude Boujard (Séchilienne)
Mme Caroline Kebaili (Livet et Gavet)
M. Jean-Jacques Rouger (Saint Pierre de Mésage)
M. Michel Arnaud (EDF)
Mlle Géraldine Strappazzon (Saint Barthélémy de
Séchilienne)
Mme Martine Giraud (Saint Barthélémy de
Séchilienne)
Mme Cécile Roland-Guyot
Mme Cécile Rognon (Vizille)
M. Gilles Strappazzon (Saint Barthélémy de
Séchilienne)

Techniciens et bureaux d'études

M. Thierry Monier (Sogreah)
M. Christian Gay (Gay Environnement)
Mme Patricia Detrez (Gay Environnement)
Mme Odile Daillot (Sinequanon')
M. Jean-Michel Cardona (modérateur de réunion)
M. Thomas Linossier (Symbhi)
M. Olivier Manin (Symbhi)

Compte-rendu des débats

Question 1 - *Proposer si possible des aires de pique-nique sur d'autres secteurs, notamment sur Livet et Gavet.*

Mme Giraud explique qu'à Péage de Vizille, un espace a été réaménagé vers la chapelle. Il constituerait une belle aire de pique-nique.

Sur le site de l'Île Falcon, le conseil municipal a demandé de créer une place de stationnement pour les cars, car actuellement 1 à 2 cars s'arrêtent par semaine.

Mme Roland-Guyot indique qu'il existe une aire de pique-nique vers la centrale des Roberts, mais il n'y a pas de projet précis sur le bâtiment.

Q2 - *Etudier la possibilité de poursuivre le sentier découverte de Rioupéroux jusqu'aux Clavaux, en rive droite.*

M. Arnaud précise que l'ancien maire de Livet et Gavet semblait ne pas être d'accord pour déplacer la clôture et ainsi faciliter le chemin. Le nouveau maire sera consulté.

Q3 - *Faire un point d'avancement de la protection de la décharge Péchiney.*

M. Chautard explique que l'entreprise a produit avant guerre des matériaux type carbure, titane... d'où des manipulations de produits toxiques. A l'heure actuelle, la production concerne le silicium. Il s'interroge sur la composition exacte de ces matériaux et se demande s'il n'existe pas un risque relatif à la qualité des eaux avec les enjeux à l'aval.

M. Vayr rappelle de son côté que la demande aux services de l'Etat est restée sans réponse.

M. Manin explique que le Symbhi et le maître d'œuvre ont rencontré le propriétaire Rio Tinto Alcan, et que Sogreah a étudié la problématique d'érosion de la berge au droit de la décharge et est en train de finaliser les préconisations sur les travaux à réaliser.

Mme Daillot demande si le confortement sera totalement étanche : M. Monier répond que les travaux relèvent de la responsabilité du propriétaire. L'Etat doit aussi jouer son rôle de contrôle (services de la DREAL).

M. Strappazon explique que plusieurs propriétaires se sont succédés. Il y a peu d'information sur la nature des matériaux stockés entre deux guerres. Les produits stockés lors des 30 dernières années sont très probablement inertes. Ce cas n'est pas unique : il cite le cas de la décharge d'aluminium Péchiney à Rioupéroux. Sur ce dernier point, M. Manin précise qu'une visite a été réalisée au stade schéma d'aménagement, les analyses ont conclu qu'aucune protection vis-à-vis des habitations n'était nécessaire compte tenu de l'important recul de celles-ci par rapport aux terrains cités.

M. Cardona transmet le contact de M. Foray (Directeur DREAL) à M. Vayr. Selon lui, M. Foray n'avait pas connaissance de la problématique de cette décharge. M. Strappazon propose un appui du Contrat de Rivière en tant que Président.

Q4 - *Etudier la possibilité d'un cheminement entre l'île Falcon et Jouchy.*

M. Vayr, vice-président du Sierg, rappelle la présence de la digue pour séparer les eaux du Lac Mort et de Romanche afin d'assurer une alimentation de secours de Jouchy. Le projet pourrait profiter du merlon plutôt que de réaliser une passerelle métallique. L'ancien chemin passait contre la roche mais présentait des risques pour les personnes. L'ancienne passerelle a disparu par manque d'entretien.

Un projet porté par le Sierg consistant en la réalisation d'un merlon pour assurer la séparation des eaux en cas de crue de la Romanche, a été refusé par la Police de l'Eau. Actuellement, le tronçon manquant pour assurer la liaison fait environ 500 m.

M. Strappazon rappelle la volonté communale de faire du site de l'île Falcon un Espace Naturel Sensible. Il souhaite la mise en place d'itinéraires piétons et cycles, ainsi qu'un accès limité pour les interventions d'EDF. Il faut rendre ce site à la nature, en enlevant les espèces invasives et exotiques.

Q5 - *Fournir une coupe transversale du lit majeur de la Romanche mentionnant le niveau des terrains du Sierg à Jouchy, la digue rive gauche, le lit de la Romanche, la digue rive droite et le terrain naturel dans le secteur du Grand Trou.*

M. Chautard demande la valeur du débit centennal de la Romanche. Il est de 550 m³/s.

M. Grosjean rappelle que c'est à cet endroit que le lit de la Romanche est le plus resserré.

Q6 - Préciser quelle sera la hauteur moyenne de la digue rive droite au niveau de la déviation en fonction du nouveau calage de la voirie.

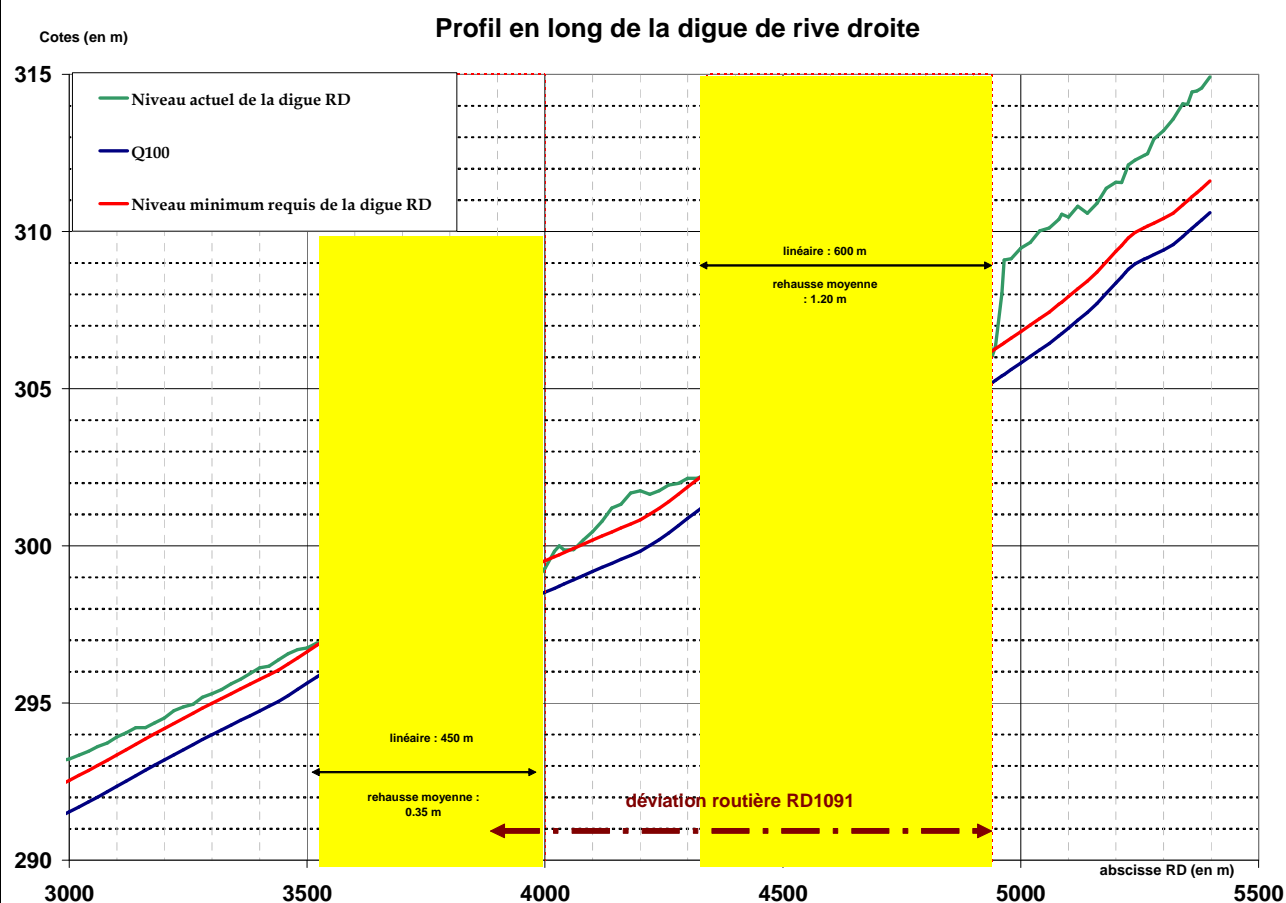
M. Alessandri demande pourquoi la rehausse de la digue varie de 0.35 m à 1.20 m. M. Monier explique que c'est la route qui va faire le calage de digue et qu'une marge d'1 m est prise (revanche) par rapport au niveau d'eau en crue centennale.

M. Alessandri complète en demandant les travaux prévus en rive gauche, si une rehausse d'1 m est réalisée en rive droite. M. Monier répond que le niveau de protection sera identique pour les habitations des deux côtés.

M. Grosjean demande quel sera le phasage des travaux entre la route puis la protection de la digue. M. Monier répond que ces travaux seront simultanés puisque la route sera conçue comme une digue.

M. Alessandri demande ce qu'il en est de l'érosion de la berge au niveau de la Croix du Mottey. Cette problématique sera traitée par la réalisation de la déviation routière.

Le profil en long figurant dans le dossier de concertation s'avérant illisible, il est joint ci-dessous :



Q7 - Préciser la hauteur d'eau entre la crue de mai 2008, la crue trentennale et la crue centennale au hameau du Pont.

M. Vayr indique qu'en crue centennale, les zones habitées de Saint Pierre de Mésage seraient inondées. La digue actuelle est trop basse, le manque de moyen financier n'a pas permis de finaliser cet aménagement suite aux travaux de la déviation.

M. Chautard demande la valeur du débit moyen de la Romanche ? Il est de 40 m³/s en moyenne sur toute l'année.

Q8 - *Etudier le refoulement de la Romanche dans le ruisseau des Ilats, et étudier la mise en place d'une vanne de décharge du bras « gauche » vers le bras "droite".*

M. Vayr explique que les ruisseaux peuvent être modulés car une vanne EDF existe vers les pentes de Laffrey et l'eau peut être renvoyée vers le ruisseau de Jouchy. Il est signalé une erreur de dessin sur le tracé des Ilats : le passage autour du bâtiment est une prise d'eau.

Q9 - *Identifier les rejets d'eaux pluviales dans la digue rive droite de la Romanche (réseaux privés, publics) et leur importance.*

M. Grosjean explique qu'à la sortie du Péage de Vizille vers les Ecoles, le tout à l'égout va à la Romanche. Des travaux sont à prévoir. M. Manin répond que cette question relève de la responsabilité communale.

Avant d'aborder plus généralement les confortements de digue, il est proposé aux intervenants de prendre la parole sur des points passés sous silence, ou peu expliqués.

M. Grosjean demande quelles sont les dernières informations sur les Ruines de Séchilienne. Le dernier rapport du CETE sur le suivi vient de paraître et continue de mettre en évidence ce risque. M. Alessandri complète en disant qu'une information globale serait la bienvenue lors de la prochaine réunion publique. M. Cardona rappelle que l'objectif de la réunion publique est de restituer les réflexions menées lors des ateliers. C'est au Préfet de communiquer sur ce risque.

MM. Strappazon et Manin expliquent par ailleurs que le calendrier initial est toujours en droite ligne avec ce qui a été annoncé lors des premiers ateliers.

M. Strappazon précise qu'un report des financements relatifs au projet de déviation routière des Ruines de Séchilienne a été demandé.

Q23 et Q24 - *Préciser le linéaire de digues confortées - Compléter la réflexion sur le nombre et la position des déversoirs de sécurité.*

M. Alessandri indique que le fonctionnement des déversoirs de sécurité mérite une explication mieux illustrée. M. Monier propose une comparaison entre un scénario montrant une inondation rapide par rupture des digues et un scénario montrant une inondation lente par les déversoirs de sécurité.

M. Alessandri demande quels seront les aménagements derrière le déversoir de sécurité. M. Monier explique que le déversoir est renforcé pour absorber l'énergie de dissipation.

Conclusions et ressentis sur les ateliers de concertation

M. Vayr explique que ces ateliers ont permis d'avoir une vision nouvelle par rapport au risque inondation et la présence de la maîtrise d'œuvre a apporté des explications claires.

Mme Rognon a été surprise de la présence d'élus dans les ateliers : M. Manin explique que tous les habitants volontaires ont été retenus et que le Symbhi a souhaité demander à certains élus de compléter le panel afin que chaque commune soit suffisamment représentée.

Mme Giraud est très satisfaite du mode de travail, qui lui a permis d'enrichir ses connaissances sur ces thématiques.

M. Alessandri estime que le procédé de concertation invitant les gens à réfléchir très en amont est satisfaisant.

M. Strappazon affirme que la méthode déployée est intéressante avec un panel de personnes large. La présence des techniciens a permis d'apporter les réponses au cours de débats simples.